



TTC

Les honoraires ci-dessous sont exprimés TTC, TVA au taux en vigueur (actuellement 20 %), et sont calculés sur le prix de vente net vendeur (hors frais d'acte). Charge des honoraires : selon stipulation du mandat (vendeur ou acquéreur).

Ventes de biens immobiliers (hors opérations à potentiel promoteur / marchand)

Tranche de prix du bien (net vendeur)	Taux d'honoraires TTC	Observations
Jusqu'à 150 000 €	8 % TTC	Minimum de facturation : 5 000 € TTC
De 150 001 € à 250 000 €	7 % TTC	
De 250 001 € à 400 000 €	6 % TTC	
Au-delà de 400 000 €	5 % TTC	Honoraires plafonnés selon convention

Ventes de terrains / biens à potentiel promoteur / marchand de biens

Type d'opération	Modalités d'honoraires
Terrain ou immeuble valorisé en vue d'une opération de promotion ou de découpe	5 % TTC du prix de vente, avec minimum de 8 000 € TTC, ou honoraire forfaitaire spécifique convenu au mandat selon la complexité de l'opération.

Bon à savoir

Les honoraires sont dus uniquement en cas de réalisation effective de la vente (signature de l'acte authentique), sauf dispositions particulières prévues au mandat.

Barème applicable à compter du : 28/11/2025 - Montants TTC.

Mon-Hestim, SASU au capital de 1 500 €, siège social : 66 chemin de Montrabé, 31240 Saint-Jean, immatriculée au RCS de Toulouse sous le n° 992 704 650 (TVA intracommunautaire : FR77 992704650). Titulaire de la carte professionnelle « Transaction sur immeubles et fonds de commerce » n° CPI31012025000000089, délivrée par la CCI de Toulouse. Assurance responsabilité civile professionnelle (transaction) : AXA France IARD, police n° 22503363904, souscrite par l'intermédiaire de CBT AMA Assurances, 13 boulevard Miredames, 81100 Castres. Ne reçoit ni ne détient aucun fonds, effet ou valeur, autres que ceux représentatifs de sa rémunération. Aucun lien capitalistique avec un établissement bancaire ou financier. Médiateur de la consommation : Société de la Médiation Professionnelle (SMP), 24 rue Albert Mun, 33000 Bordeaux.